INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat de Bretagne ILCA
Autorité organisatrice : **Centre Nautique de l'Arrée**
Grade : **5A**
17 & 18 mai 2025
Lac du Drennec – Commana

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Les règles de la classe ILCA.

1.6 En cas de traduction des instructions de course, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le bungalow du centre nautique et sur le tableau officiel en ligne : https://tinyurl.com/j3z6dakk.
Les communications relatives au jury seront accessibles sur le site «JURY décision», via le lien: https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20Bretagne%20ILCA%202025/
ayant valeur de tableau officiel d'information pour le jury
Dans la mesure du possible, l'ensemble des informations publiées soit papier, soit via jury décision, sera diffusé sur le groupe WhatsApp dédié à la régate

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein du Centre Nautique.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE GROUPE MDS Mutuelle des Sportifs PARTENAIRES MAJEURS
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe
Samedi 17 mai	Toutes
Dimanche 18 mai	Toutes

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :
- Signal d'avertissement de la première course du jour : Le samedi 17 mai à 14h00.
- Signal d'avertissement de la première course du jour : Le dimanche 18 mai à 10h.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

6.4 Un maximum de **6 courses** pourra être couru par jour.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA 4	ILCA 6	ILCA 7
ILCA	ILCA	ILCA

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le numéro du parcours sera affiché sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

10. MARQUES

10.1

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée	Marque de changement de parcours
Mât du bateau viseur arborant un pavillon orange	1, 2, et 3 : Bouée blanche Bouygues 4 : Bouée à chevron rouge 5 : Bouée frite Orange	Bouée à hampe avec pavillon bleu	Bouée frite Jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. La zone de départ est définie comme étant la zone s'étendant à 50 mètres tout autour de la ligne de départ

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
toutes	**35 minutes**	**90 minutes**

16.2 Les bateaux ne finissant pas **10 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bungalow du centre nautique.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard **20 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bungalow du centre nautique.
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera publiée.

18 CLASSEMENT

18.1 **2 courses** doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

(a) Quand moins de **trois courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(c) Quand **trois courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place La confirmation des inscriptions servira d'émargement départ. Un émargement retour sera mis en place à l'entrée du centre nautique.
L'émargement départ et retour sera situé sous le chapiteau
Pénalités sans instruction (modification de la règle 60.5(b) des RCV) données par Le Comité de course après transmission des feuilles d'émargement. Ces pénalités seront calculées conformément à la RCV 44.3 (c)

- Défaut d'émargement aller : une pénalité de **10%** à la première course du jour.
- Défaut d'émargement au retour : une pénalité de **10%** à la dernière course du jour.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Le non-respect du port du gilet entraînera une disqualification pour toutes les courses du jour et ce sans instruction; ceci en modification de la RCV 60.5

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux jury seront identifiés avec un pavillon jaune portant la mention : **JURY**

23. ACCOMPAGNATEURS [DP][NP]

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Seuls les bateaux ayant reçu une confirmation écrite par mail sont autorisés à naviguer sur le plan d'eau.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Un deuxième dispositif de coupe-circuit, de type filaire, doit rester à portée de main pour permettre le redémarrage du moteur dans l'éventualité où il faudrait secourir le skipper tombé à l'eau.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

27. PRIX

Des prix seront distribués de la façon suivante :

- **Aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7),**
- **Aux trois premières féminines des catégories ILCA 4 et ILCA 6.**

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Michel Le Mer
Président du jury : Éric Humeau
Juge : Carole Jaouen
Juge stagiaire: Tanguy Alès
Juge stagiaire: Nicolas Gérard
Comité de course stagiaire : Hervé Sanquer
Commissaire aux résultats : Guillaume Le Mer

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Lac du Drennec – Monts d'Arrée

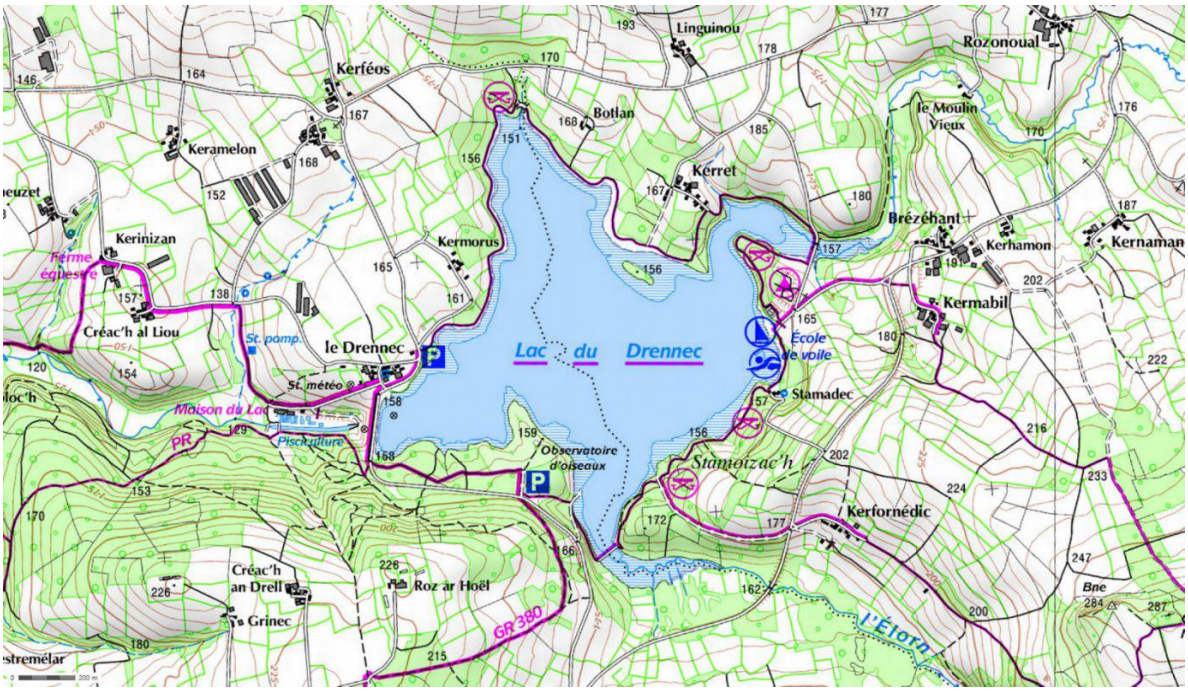

LIEU DE LA REGATE

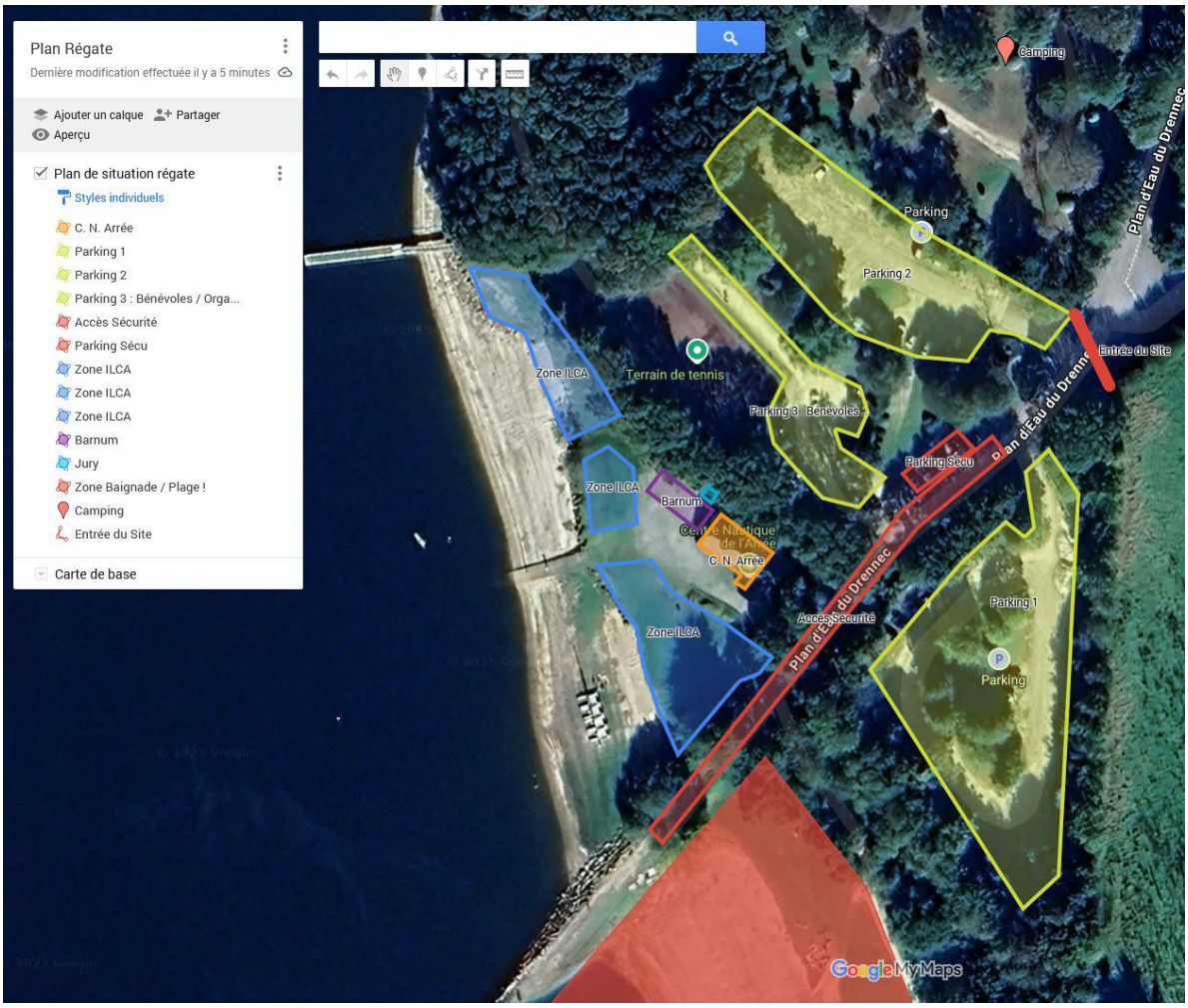

ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis.

Les distances indiquées pourront être modifiées en fonction de la force du vent

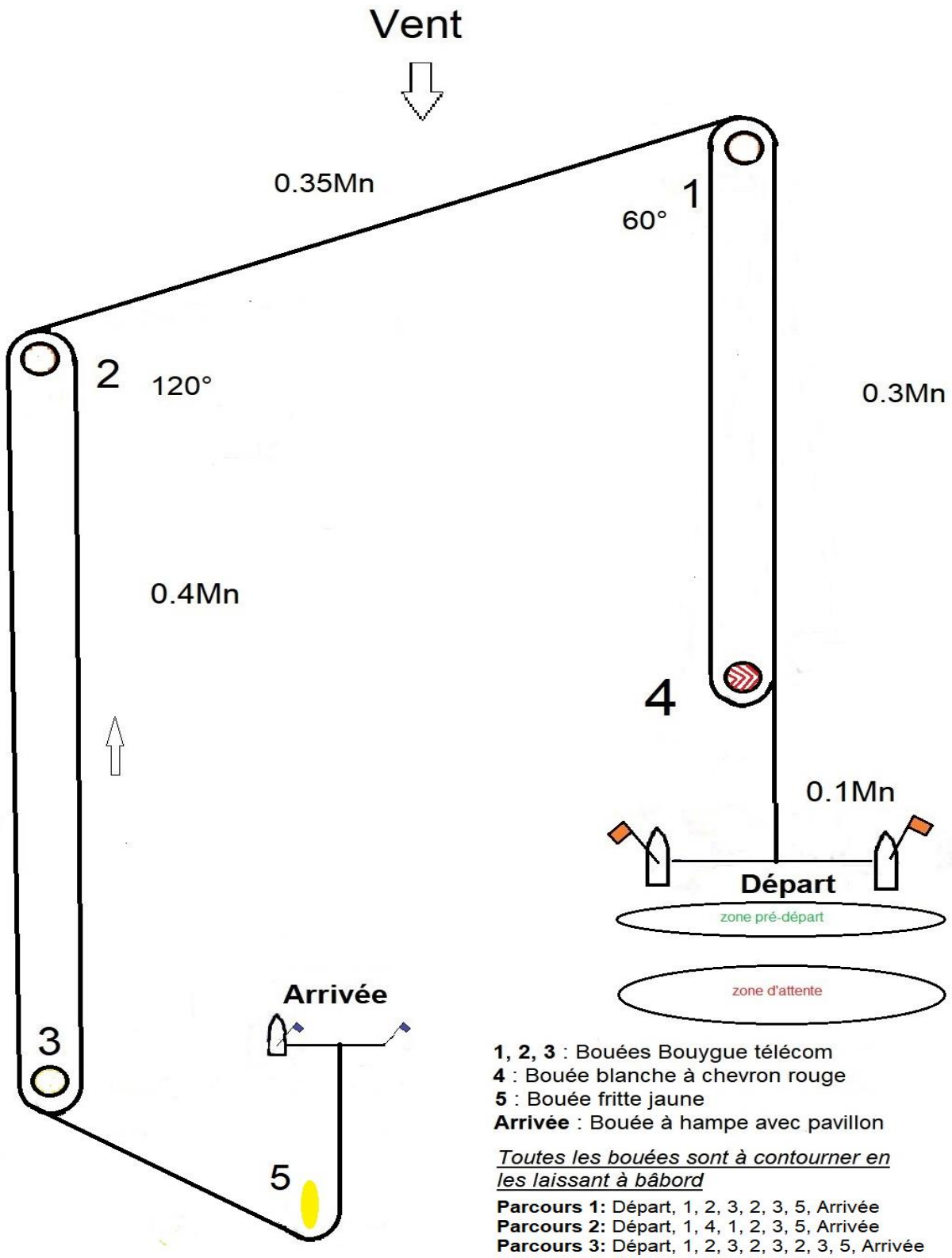

1, 2, 3 : Bouées Bouygue télécom
4 : Bouée blanche à chevron rouge
5 : Bouée fritte jaune
Arrivée : Bouée à hampe avec pavillon

Toutes les bouées sont à contourner en les laissant à bâbord

Parcours 1: Départ, 1, 2, 3, 2, 3, 5, Arrivée
Parcours 2: Départ, 1, 4, 1, 2, 3, 5, Arrivée
Parcours 3: Départ, 1, 2, 3, 2, 3, 2, 3, 5, Arrivée
Parcours 4: Départ, 1, 4, 1, 4, 1, 2, 3, 5, Arrivée

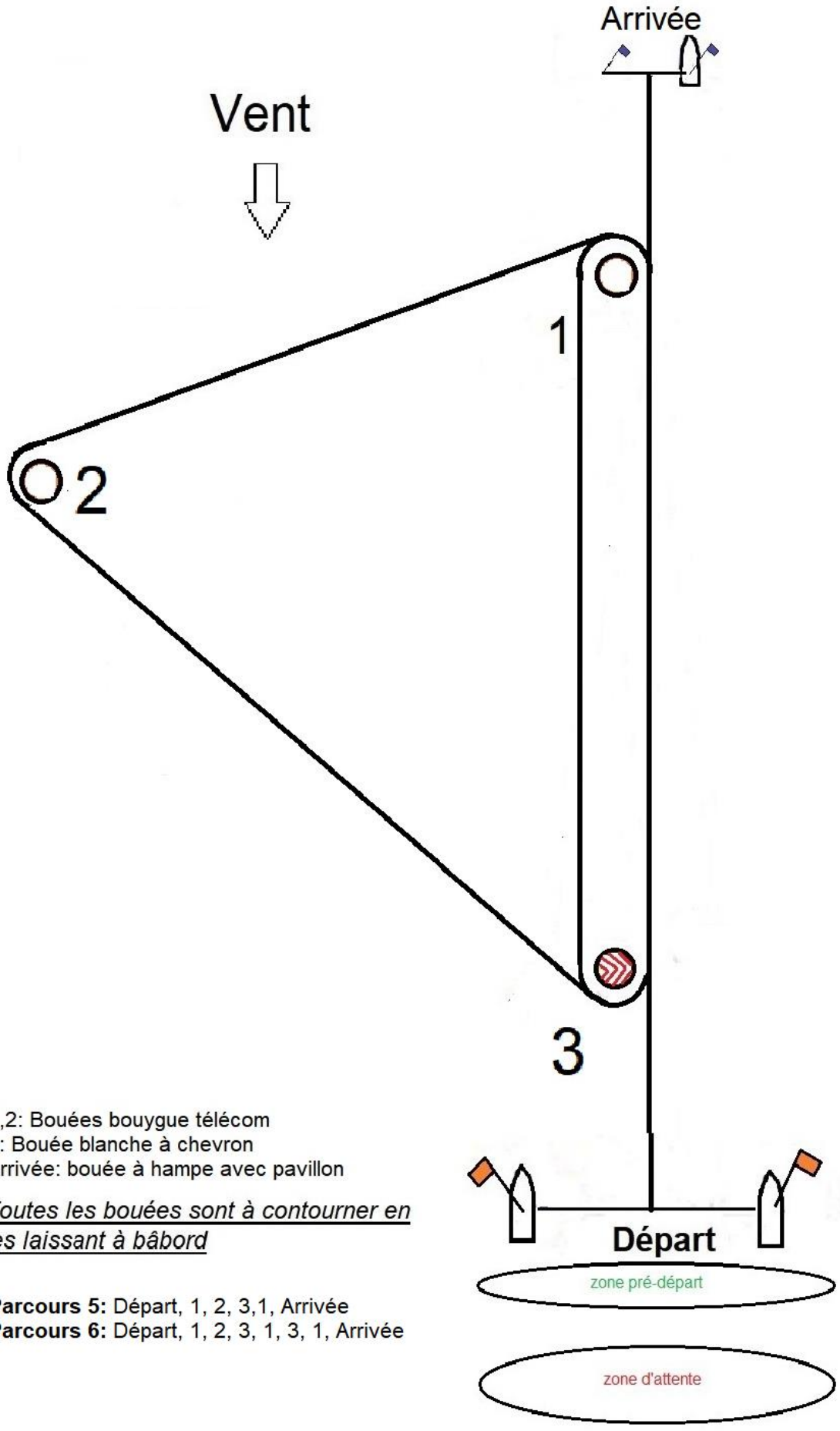

1,2: Bouées bouygue télécom
3: Bouée blanche à chevron
Arrivée: bouée à hampe avec pavillon

Toutes les bouées sont à contourner en les laissant à bâbord

Parcours 5: Départ, 1, 2, 3,1, Arrivée
Parcours 6: Départ, 1, 2, 3, 1, 3, 1, Arrivée